



# Guide pour une communication publique pour **toutes** & **tous**

Octobre 2018



© Emmanuel Pain

**Loïc Chesnais-Girard,**  
*Président du Conseil régional de Bretagne*  
*Prezidant Kuzul-Rannvro Breizh*


Au-delà des messages et de l'image, la communication publique est porteuse de sens et de valeur. Elle doit être attentive à ne véhiculer ni préjugé ni stéréotype et à assurer une visibilité à l'ensemble des composantes de notre société. Elle se doit également d'être accessible à tou-te-s. En un mot, elle se doit d'être exemplaire.

Consciente de sa responsabilité en la matière, la Région Bretagne agit en ce sens et veille à s'adresser à chaque citoyenne et citoyen de son territoire. Dans cet objectif, elle poursuit une politique volontariste dans plusieurs domaines.

En matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes, la Région, en signant en novembre 2015 la convention pour une communication publique sans stéréotype de sexe du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE f.h.), s'est engagée à ce que la collectivité ne contribue pas à une communication sexiste. L'édition de ce guide participe à cette finalité en déclinant concrètement sa volonté de

prévenir et de faire reculer les stéréotypes de sexe en interne comme en externe. En résistant dans l'emploi des images à l'enfermement des femmes et des hommes dans certains rôles, en veillant à une visibilité équilibrée des femmes et des hommes dans ses supports et dans la représentation du patrimoine régional, en récoltant systématiquement les données sexuées des bénéficiaires de ses dispositifs, en préconisant l'usage du féminin dans ses écrits, la Région franchit une nouvelle étape.

La collectivité est également vigilante quant à la reconnaissance et la prise en compte des handicaps quels qu'ils soient ; elle œuvre pour assurer une accessibilité physique et cognitive de ses dispositifs et de ses productions pour chacune et chacun de ses agent-e-s et de ses usager-ère-s. À ce titre, elle s'est engagée contractuellement à plusieurs reprises avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) depuis 2009. Cette convention



d'objectifs et de moyens, qui lie la Région Bretagne au FIPHFP, est aujourd'hui un véritable levier pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes en situation de handicap. La collectivité s'est engagée à favoriser leur accès et leur maintien dans l'emploi, l'accessibilité à leur environnement professionnel, leur formation et leur information.

Enfin, la Région s'engage dans la prise en compte de la diversité culturelle et linguistique de la Bretagne. Cette volonté a été formalisée dès 2012 par l'adoption d'une Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans son fonctionnement et ses politiques. Cette charte a pour objet d'harmoniser les règles de présence du breton et du gallo, afin de favoriser leur diffusion et leur promotion.

Chacun de ces engagements suppose la définition de règles, qu'il convient d'articuler entre elles pour garantir

la compréhension des messages. Un groupe de travail composé d'agent-e-s en charge de la promotion de l'égalité des droits, des ressources humaines, de la communication interne et externe, des langues, a été missionné par la Direction générale des services pour travailler à leur mise en cohérence avec les règles de communication et pour établir une liste de solutions facilement applicables. Ces mesures, ouvertes et non exhaustives, ont été recensées au sein du présent guide qui pourra être diffusé aux services régionaux, ainsi qu'aux prestataires de la collectivité. Leur application fera l'objet d'une évaluation.

La mise en œuvre de ces mesures pourra garantir une communication libérée de tout stéréotype et qui s'adresse à tou-te-s. Je souhaite donc que chacune et chacun s'approprie ce document et contribue ainsi à promouvoir l'égalité et l'accessibilité.

En tu-hont d'ar c'hemennadoù ha d'ar skeudennoù e vez treuzkaset ster ha talvoudoù gant ar c'hehentiñ publik. Dleout a reer teuler evezh da chom hep treuzkas rakvarnoù pe stereotipoù hag ober e doare da lakaat war wel holl elfennoù hor c'hevredigezh. Dleout a reer bezañ digor d'an holl. Skouerius e tleer bezañ, e berr gomzoù.

Rannvro Breizh, hag a oar mat petra eo he c'harg war an dachenn-se, a ra traoù evit-se ha teuler a ra evezh da gomz ouzh pep keodedour-ez eus he ziriad. Gant ar pal-se e kendalc'h da ren ur politikerezh mennet war meur a dachenn.

A-fet kevatalded gwirioù etre merc'hed ha paotred, en ur sinañ emglev ar C'huzul Uhel evit ar gevatalded etre merc'hed ha paotred (KUK m.p.) e miz Du 2015. Evit ur c'hehentiñ publik hep stereotip ebet war ar reizh, ez eo engouestlet ar Rannvro evit ma ne zegasfe ket ar strollegezh he lod en ur c'hehentiñ revelour. Ar pal lakaet gant ar sturlevr-mañ eo diskouez en un doare fetis pegen mennet omp da ziarbenn ar

stereotipoù war ar reizh ha d'o lakaat da gilañ en diabarzh hag en diavaez. En ur enebiñ ouzh ar fed diskouez merc'hed ha paotred bac'hed en o c'hefridioù pa vez implijet skeudennoù, en ur deuler pled da ziskouez kement-ha-kement a verc'hed hag a baotred war ar skoroù hag er mod da ziskouez glad ar rannvro, en ur zastum bep taol ar roadennoù e-keñver reizh an dud a ra o mad eus he stignadoù, en ur erbediñ ober gant stummoù benel en he skridoù e tremen ar Rannvro d'ur bazenn all.

Teuler a ra evezh ar strollegezh ivez evit ma vo anavezet an nammoù ha dalc'hed kont anezho, n'eus forzh pere e vefent ; labourat a ra evit ma c'hallo an holl dud, nammet en o c'horf pe en o spered, kaout digor war he stignadoù hag ar pezh a vez produet ganti evit pep hini eus he gwazourezed ha gwazourien hag eus hec'h implijerezed hag implijerien. Hag evit-se ez eo en em ouestlet meur a wech dre gevrat gant ar Font evit Kenempañ an Dud Nammet er Velestradurezh Publik (FKTNMP) abaoe 2009. An emglev palioù hag araezioù-

## Les recommandations générales pour mener une communication accessible à toutes et tous, et sans stéréotype

- ➔ Veiller à s'adresser à tous les publics en intégrant certaines règles rédactionnelles et graphiques, hormis dans le cas de communications ciblées.
- ➔ Garantir une représentation sociale et territoriale variée et équilibrée, valorisant la mixité et la diversité.
- ➔ Proscrire, tant à l'écrit que par l'illustration, toute représentation stéréotypée qui assigne des personnes à un rôle ou une position sociale.
- ➔ Casser les préjugés et valoriser les avancées sociales, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- ➔ Assurer une vigilance permanente et s'interroger sur ses choix, tant dans les productions écrites qu'en matière d'illustrations, afin de ne pas reproduire les mauvaises pratiques.
- ➔ Mettre en œuvre la Charte d'utilisation des langues de Bretagne qui prévoit la prise en compte du bilinguisme français-breton dans la communication grand public et l'intégration du gallo dans la mesure du possible, en attendant une évolution des règles prévue prochainement.
- ➔ Promouvoir l'ensemble de ces bonnes pratiques au sein de l'administration régionale, mais également auprès de ses prestataires.

se, a liamm Rannvro Breizh ouzh an FKTNMP, a zo ur gwir venveg bremañ evit gwellaat doareoù bevañ ha doareoù labour an dud nammet. Engouestlet eo ar strollegezh da aesaat an traoù evit ma c'hallint kavout labour hag evit derc'hel anezho en o implij, evit ma vo aesoc'h dezho mont en o endro micherel, bezañ stummet ha kelaouet.

Engouestlet eo ar Rannvro, erfin, evit ma vo dalc'het kont eus al liesseurted sevenadurel ha yezhel e Breizh. Furmelaet e oa bet ar youl-se ken abred ha 2012 pa oa bet degemeret ur Garta evit implijout yezhoù Breizh en he mont en-dro hag en he folitikerezhioù. Pal ar garta-se eo unvaniñ ar reolennoù a sell ouzh ar brezhoneg hag ouzh ar gallaoueg, evit aesaat ar skignañ hag ar brudañ anezho.

Amplegañ a ra pep hini eus an engouestloù-se e vefe termenet reolennoù, a ranker aozañ kenetrezo evit bezañ sur e vefe komprenet ar

c'hemennadoù. Ur strollad labour, ennañ gwazourezed ha gwazourien karget da vrudañ kevatalded ar gwirioù, karget eus ar c'hoskor, eus ar c'hehentiñ diabarzh ha diavaez, eus ar yezhoù, zo bet kefridiet gant Pennrenerezh ar Servijoù da labourat evit ma vo kempoell ar reolennoù-se gant ar reolennoù kehentiñ hag evit sevel ur rollad diskoulmoù aes da lakaat da dalvezout. Renablet eo bet an diarbennnoù-se, digor ha n'eo ket klok ar roll anezho, er sturlevr-mañ a c'hallio bezañ skignet e servijoù ar Rannvro, ha da bourchaserien ar strollegezh ivez. Priziet e vint pa vint bet lakaet da dalvezout.

Ur wech lakaet e pleustr e c'hallio an diarbennnoù-se gwarantiñ ma vo pledet gant ur c'hehentiñ hep stereotip evit an holl. Emichañs e c'hallio pep hini tapout krog en teul-mañ ha degas e/he lod evit kas ar gevatalded hag an aezamant da gompren war-raok.

## Les bonnes pratiques pour assurer une communication accessible à toutes et tous

Lors de la conception des supports, certaines règles concrètes peuvent être appliquées facilement afin de répondre aux objectifs d'une communication publique pour toutes et tous.

Non exhaustives, ces propositions sont complémentaires. Elles pourront être modulées pour satisfaire à la fois aux engagements en termes d'accessibilité à l'information, d'égalité et de bilinguisme et aux différents enjeux de commu-

nication (diffuser son message, s'adresser à sa cible, être compréhensible...), et assurer ainsi une cohérence à l'ensemble, gage d'une communication efficace.

Afin d'assurer la lisibilité des documents, la personne chargée de la rédaction adaptera leur usage en fonction du contexte rédactionnel (message, niveau de lecture, volumétrie, cohérence éditoriale, cible,...) et technique (support, budget,...).

Ces règles s'appliqueront tant à la communication externe qu'interne, aux rapports, diaporamas, courriers et autres écrits internes, et pourront être adaptées selon la nature du support, qu'il soit imprimé ou numérique.

### En matière de conception graphique, d'illustration et d'iconographie

- ➔ Être vigilant·e aux contrastes, notamment entre le texte et le fond du support.  
*Ex. : éviter les contrastes rouge/vert*
- ➔ Proscrire les clichés liés aux choix des couleurs et des illustrations.  
*Ex. : couleurs « douces » pour les femmes, « dures » pour les hommes*
- ➔ Ne pas véhiculer de stéréotypes par l'image ou la vidéo, notamment dans des situations de comparaison.  
*Ex. : femmes « réduites » à la sphère privée / hommes actifs dans la sphère publique et/ou en activité professionnelle*  
  
*Ex. : représentations liées à la force physique pour les hommes / à la maternité, aux soins ou à la mode pour les femmes*
- ➔ Préférer des visuels valorisant la diversité des individus dans la société.
- ➔ Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les images et les vidéos au sein d'un support.
- ➔ Compenser une difficulté rédactionnelle, faciliter la compréhension, renforcer un constat ou une idée, ou interpeller par l'utilisation de l'image.  
*Ex. : photo mettant en scène une femme pour illustrer une profession ou un milieu plutôt masculin*
- ➔ Avoir recours à la légende pour contrecarrer une représentation, compléter ou préciser une idée et être vigilant·e à l'association image-légende.

## En matière de typographie

- ➔ Opter pour une taille de caractère adaptée au support, au public visé et au contexte, et conserver un espace entre les lettres et les lignes garantissant un confort de lecture.
- ➔ Utiliser de préférence des typographies sans empattement, garantes d'une bonne lisibilité. Dans le cas des productions réalisées par la Région ou pour le compte de la Région par un prestataire, se référer à la charte graphique de la Région et privilégier l'usage de la typographie Région Bretagne. Dans les autres cas, privilégier l'usage de la typographie Trébuchet (typographie « système », fournie gratuitement par défaut par tout logiciel de traitement de texte).
- ➔ Éviter de surcharger le texte (souligné, italique,...).

## En matière de rédaction

- ➔ Faciliter le repérage des informations les plus importantes en les hiérarchisant dans le texte (les placer en début de document ou les mettre en valeur, par exemple avec un encadré).
- ➔ Privilégier les phrases courtes.
- ➔ Éviter l'utilisation de termes trop techniques et/ou administratifs ; privilégier l'usage d'un vocabulaire compréhensible par tou-te-s.
- ➔ Éviter les acronymes ou les développer si leur usage est indispensable.
- ➔ Pour faciliter la lecture et la compréhension, éviter de multiplier les notes de bas de page.

- ➔ Afin de promouvoir l'égalité à l'écrit tout en veillant à la lisibilité et à la compréhension du texte, appliquer selon les possibilités les règles suivantes :

- Avoir recours aux formes épécènes (ou termes neutres).

*Ex. : élèves au lieu de lycéens et lycéennes*

### CONSULTEZ LA LISTE EN PAGE 13

- Utiliser la forme en doublet ou forme orale.  
*Ex. : les Bretonnes et Bretons, les lycéennes et lycéens, tous et toutes...*

Dans le cas présent, se référer à l'ordre alphabétique lors d'énumérations de termes identiques au masculin et au féminin.

*Ex. : les sénateurs et sénatrices, les lycéennes et lycéens*

- Utiliser le point médian : le radical + « · » + féminin (+ « · » + pluriel le cas échéant).

Le point médian « · » est un caractère spécial dont le raccourci clavier est « alt + 0183 » (sur le pavé numérique pour les PC) et « alt + maj. + f » pour les Mac (il est possible de programmer ces raccourcis clavier). Il diffère du point classique « . »

Il est à noter que cette alternative ne répond pas aux recommandations en matière d'accessibilité et peut être difficile à lire pour les personnes souffrant de certains troubles « dys », telle la dyslexie. Il est donc préférable de ne pas

opter pour l'accumulation de termes au féminin et au masculin dans le cas de listes, catalogues ou annuaires. Par ailleurs, sur le web, cet usage n'est pas compatible avec la lecture par les logiciels de synthèse vocale destinés aux malvoyant-e-s.

### CONSULTEZ LES TABLEAUX PAGES 13 ET 14



- Utiliser les formes reconnues des métiers, fonctions, grades ou titres en se référant à l'ouvrage téléchargeable en ligne « Femme, j'écris ton nom... » publié par la Documentation française, notamment sur les fiches de poste et formulaires administratifs.

Pour mémoire : le terme « mademoiselle » ne doit plus être utilisé.

- Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe de la personne qui l'occupe.  
*Ex. : M<sup>me</sup> Dupont, cheffe de service*

- Les mêmes règles s'appliquent à la rédaction et/ou traduction des textes en langue bretonne. L'Office public de la langue bretonne est chargé d'élaborer une version de ces règles compatible avec la grammaire du breton (par ex : invariabilité des articles, féminisation systématique des noms de métiers, marques du genre et du pluriel par mutations consonantiques et non seulement par la terminaison, etc.).

Les présentes règles seront intégrées aux cahiers des charges pour les productions dont la réalisation est confiée à des tiers (plaquettes et magazines, sites web, événements, affiches, spots radio et vidéo, campagnes de promotion d'une manière générale...).

## Exemples de féminins et masculins selon les terminaisons

Terminaisons		Singulier	Pluriel
Déterminants		la-le un-e ce-tte (celui-elle)	les des ces ceux-elles
Adjectifs indéfinis		tout-e	tou-te-s
Mots épiciques (mots dont la forme ne varie pas entre le masculin et le féminin)		artiste bénévole cadre capitaine diplomate fonctionnaire gendarme guide interprète juriste maire membre propriétaire scientifique secrétaire	artistes bénévoles cadres capitaines diplomates fonctionnaires gendarmes guides interprètes juristes maires membres propriétaires scientifiques secrétaires
Mots et adjectifs se terminant au masculin par une voyelle	Masculin en -é et -i	administré-e apprenti-e attaché-e chargé-e délégué-e député-e diplômé-e retraité-e	administré-e-s apprenti-e-s attaché-e-s chargé-e-s délégué-e-s député-e-s diplômé-e-s retraité-e-s
	Masculin en -u      Féminin en -ue	élu-e	élu-e-s
Mots et adjectifs se terminant au masculin par une consonne	Masculin en -al      Féminin en -ale	départemental-e local-e médical-e municipal-e préfectoral-e régional-e social-e syndical-e territorial-e	départementaux-ales locaux-ales médicaux-ales municipaux-ales préfectoraux-ales régionaux-ales sociaux-ales syndicaux-ales territoriaux-ales
	Masculin en -ef      Féminin en effe	chef.fe	chef-fe-s
	Maculin en -el      Féminin en -elle	intellectuel-le maternel-le professionnel-le	intellectuel-le-s maternel-le-s professionnel-le-s
	Maculin en -en (dont -ien)      Féminin en -enne (dont -ienne)	citoyen-ne gardien-ne lycéen-ne technicien-ne	citoyen-ne-s gardien-ne-s lycéen-ne-s technicien-ne-s
	Masculin en -er      Féminin en -ère	banquier-ère conseiller-ère écolier-ère hospitalier-ère officier-ère premier-ère policier-ère usager-ère	banquier-ère-s conseiller-ère-s écolier-ère-s hospitalier-ère-s officier-ère-s premier-ère-s policier-ère-s usager-ère-s

Terminaisons		Singulier	Pluriel
Masculin en -eur (à l'exception de -teur)	Féminin en -euse	chroniqueur·euse entraîneur·euse footballeur·euse programmeur·euse travailleur·euse	chroniqueur·euse·s entraîneur·euse·s footballeur·euse·s programmeur·euse·s travailleur·euse·s
	Féminin en -eure	chercheur·e gouverneur·e ingénieur·e entrepreneur·e professeur·e	chercheur·e·s gouverneur·e·s ingénieur·e·s entrepreneur·e·s professeur·e·s
	Exception	ambassadeur·rice	ambassadeur·rice·s
Masculin en -teur	Féminin en -teuse	acheteur·euse transporteur·euse	acheteur·euse·s transporteur·euse·s
	Féminin en -trice	acteur·rice administrateur·rice animateur·rice agriculteur·rice consommateur·rice directeur·rice éducateur·rice électeur·rice instituteur·rice inspecteur·rice médiateur·rice modérateur·rice sénateur·rice recteur·rice	acteur·rice·s administrateur·rice·s animateur·rice·s agriculteur·rice·s consommateur·rice·s directeur·rice·s éducateur·rice·s électeur·rice·s instituteur·rice·s inspecteur·rice·s médiateur·rice·s modérateur·rice·s sénateur·rice·s recteur·rice·s
	Exception	auteur·e	auteur·e·s
Masculin en -if	Féminin en -ive	administratif·ive créatif·ive sportif·ive	administratif·ive·s créatif·ive·s sportif·ive·s
Masculin en -t	Féminin en -te	adhérent·e adjoint·e agent·e avocat·e assistant·e consultant·e étudiant·e habitant·e président·e remplaçant·e suppléant·e	adhérent·e·s adjoint·e·s agent·e·s avocat·e·s assistant·e·s consultant·e·s étudiant·e·s habitant·e·s président·e·s remplaçant·e·s suppléant·e·s
Autres		artisan·e commis·e sénior·e	artisan·e·s commis·e·s sénior·e·s nombreux·ses

Tableau extrait du «Guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe» édité par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.



**Sturlevr evit ur  
c'hehentiñ  
publik evit  
an holl**

**Ghidane pour un  
banissaije publlique  
pour tertoute  
e tertout**



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE  
KUZUL-RANNVRO BREIZH  
CONSAIL REJIONA DE BERTÉGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne](https://facebook.com/regionbretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)